



# Assemblée générale

Distr. générale  
6 décembre 2004  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-neuvième session

Point 90 de l'ordre du jour

### Activités opérationnelles de développement

#### Rapport de la Deuxième Commission\*

*Rapporteur* : M. Azanaw Tadesse **Abreha** (Éthiopie)

1. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 17 septembre 2004, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-neuvième session la question intitulée :

« Activités opérationnelles de développement :

- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;
- b) Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies »

et de la renvoyer à la Deuxième Commission.

2. La Deuxième Commission a tenu un débat de fond sur les alinéas a) et b) à ses 25<sup>e</sup> et 26<sup>e</sup> séances, le 4 novembre 2004. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/59/SR.25 et 26). L'attention est également appelée sur le débat général que la Commission a tenu de sa 2<sup>e</sup> à sa 8<sup>e</sup> séance, du 4 au 6 octobre et le 12 octobre 2004 (voir A/C.2/59/SR.2 à 8). Les débats qu'elle consacrera ultérieurement à ce point de l'ordre du jour feront l'objet d'un additif au présent rapport (A/59/488/Add.1).

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

#### Point 90

#### Activités opérationnelles de développement

Lettre datée du 22 juin 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le

---

\* Le rapport de la Commission sur cette question paraîtra en deux parties, sous les cotes A/59/488 et A/59/488/Add.1.

texte de la déclaration ministérielle adoptée lors de la réunion ministérielle spéciale tenue les 11 et 12 juin 2004 à São Paulo (Brésil) pour la célébration du quarantième anniversaire du Groupe des 77 (A/59/115)

**a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport sur les activités du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (A/59/135 et Corr.1)

**b) Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies**

Chapitre pertinent du rapport du Conseil économique et social (A/59/3)<sup>1</sup>

Rapport du Secrétaire général sur les données statistiques globales relatives aux activités opérationnelles de développement pour 2002 (A/59/84-E/2004/53)

Rapport du Secrétaire général sur l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/59/85-E/2004/68)

Rapport du Secrétaire général contenant des données statistiques préliminaires sur les activités opérationnelles de développement pour 2003 (A/59/386)

Rapport du Secrétaire général sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies : conclusions et recommandations (A/59/387)

4. À la 25<sup>e</sup> séance, le 4 novembre, la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et le Sous-Secrétaire général aux affaires économiques et sociales ont fait des déclarations liminaires au titre des points subsidiaires a) et b), respectivement (voir A/C.2/59/SR.25).

5. À la 25<sup>e</sup> séance également, conformément à l'alinéa d) du paragraphe 3 de la section C de l'annexe à la résolution 58/316 de l'Assemblée générale en date du 1<sup>er</sup> juillet 2004, la Commission a procédé à un échange de vues avec les spécialistes, au cours duquel les représentants du Canada, du Ghana et du Burkina Faso ont formulé des observations et posé des questions, auxquelles la Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et le Sous-Secrétaire général aux affaires économiques et sociales ont répondu (voir A/C.2/59/SR.25).

6. À cette même séance, le Secrétaire général adjoint et Haut Représentant du Secrétaire général pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a fait une déclaration (ibid.).

---

<sup>1</sup> A/59/3; pour le texte final, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 3* (A/59/3/Rev.1).